Lumiscend™
Traitement fongicide de semences

GROUPE	7	FONGICIDE

COMMERCIAL

Lumiscend™ Pro Traitement fongicide de semences est un fongicide pour le traitement de semences conférant une protection systémique contre les maladies des semences et des plantules causées par les champignons pathogènes

PRINCIPE ACTIF: Inpyrfluxame 381 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,046 %
OU
5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0017% et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006% comme agents de conservation
Suspension

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 34469 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT **POISON**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Pour toutes les semences étiquetées, le traitement de semences commercial (installations de traitement fixes ou unités mobiles avec un système de transfert fermé, y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage, et l'équipement de traitement en circuit fermée seulement) est autorisé.

Ce produit ne contient pas de colorant. En vertu de la réglementation découlant de la Loi sur les semences, il faut ajouter un colorant approprié à la bouillie avant le traitement des semences.

CONTENU NET : 130 mL à vrac

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
GARDER LES SEMENCES TRAITÉES HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX
Nocif ou fatal en cas d'ingestion.

- Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Si le pesticide pénètre dans les vêtements/équipement de protection individuelle (EPI), les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'EPI dès que la manipulation du produit est terminée.
- Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.
- Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls des manipulateurs protégés peuvent rester dans l'aire de traitement, d'ensachage, de couture et/ou d'empilage.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)
Suivre les exigences de l'équipement de protection individuelle et de restriction pour le scénario approprié de préposé au mélange, au chargement et à l'applicateur :

Type de semence	Tâches	ÉPI/ Contrôles techniques
Pour le traitement de semences commerciales (y compris les travailleurs des installations de traitement fixes ou unités mobiles)		
Toutes les semences étiquetées	Traitement (y compris le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, l'ensachage, la couture et l'empilage)	Transfert fermé seulement. Le transfert fermé comprend le mélange, le chargement, l'étalonnage et le traitement fermé. Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
	Le nettoyage et les réparations	Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
Pour l'ensemencement et la manipulation de semences traitées		
Toutes les semences étiquetées	L'ensemencement	Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Utiliser un tracteur à cabine ouverte ou un tracteur à cabine fermée pendant l'ensemencement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée.

Suivre les consignes du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). En l'absence de telles directives pour l'équipement lavable, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Ne pas entreposer ou laver l'équipement de protection individuelle avec la lessive ordinaire.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne incommodée empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES
Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

Ce produit affiche des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables et la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE
Conserver le pesticide dans son contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Protéger des rayons directs du soleil et du gel. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vidé et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

RENSEIGNEMENTS SUR L'UTILISATION
Lumiscend est un fongicide systémique pour la protection des semences à utiliser sur le colza (canola). Le principe actif, l'inpyrfluxame, confère une protection contre le *Rhizoctonia solani* responsables de la pourriture des semences, de la fonte des semis en prélevée, de la fonte des semis en post-levée, brûlure des semis et du pourridié des racines sur les cultures indiquées. L'inpyrfluxame supprime également la jambe noire (*Leptosphaeria maculans*) lorsqu'il est utilisé avec des variétés résistantes à la jambe noire.

Pour un résultat optimal, utiliser Lumiscend combiné à des traitements de semences fongicide actifs contre les oomycètes, de manière à élargir le spectre d'activité contre les pathogènes des semences et de plantules qui causent la pourriture des semences et le dépérissement des plantules.

MODE D'ACTION
Le principe actif du Lumiscend, l'inpyrfluxame, appartient au groupe 7 du FRAC, soit la famille des inhibiteurs de la succinate-déshydrogénase (SDHI). Comme tout autre fongicide du groupe 7, l'inpyrfluxame agit en inhibant la succinate-déshydrogénase, une enzyme clé dans la chaîne de respiration des champignons.

RESTRICTIONS RELATIVES À L'EMPLOI DU PRODUIT
- Ne pas utiliser de semences traitées comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
- Puisque la qualité de la semence et les conditions d'entreposage sont hors du contrôle de Corteva Agriscience Canada Company ne fait pas de réclamations ou n'offre pas de garantie quant à la germination de semences traitées reportées.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Tous les contenants ou emballages qui contiennent des semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada doivent être marquées ou étiquetées comme suit :
- Ces semences ont été traitées avec Lumiscend, qui contient de l'inpyrfluxam.
- Ne pas utiliser comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
- Les semences excédentaires peuvent être utilisées pour la production d'éthanol si (1) les sous-produits ne sont pas utilisés pour l'alimentation du bétail et (2) s'il ne reste aucun résidu mesurable de pesticide dans les sous-produits de l'éthanol qui sont utilisés dans des pratiques agronomiques.
- Entreposer à l'écart des denrées alimentaires et des aliments destinés aux animaux.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant la manipulation et la plantation des semences traitées. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur d'un tracteur à cabine fermé.
- Éliminer tout excédent de semences traitées. Les semences traitées inutilisées qui restent peuvent être semées en double autour de la tournière, ou enterrées loin des sources d'eau, conformément à la réglementation locale. Ne pas contaminer les plans d'eau en procédant à l'élimination des eaux de rinçage de l'équipement de semis.
- Éliminer les emballages de semences conformément à la réglementation locale.
- Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.
- GARDER LES SEMENCES TRAITÉES HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.
- NE PAS planter manuellement.

QUALITÉ DES SEMENCES ET ENTREPOSAGE DES SEMENCES TRAITÉES
Entreposer les semences traitées adéquatement. Puisque la qualité de la semence et les conditions d'entreposage sont hors du contrôle de Corteva Agriscience Canada Company. ne fait pas de réclamations ou n'offre pas de garantie quant à la germination de semences traitées reportées.

MODE D'EMPLOI
Lumiscend doit être utilisé exclusivement en conformité avec le mode d'emploi de cette étiquette. Utiliser un équipement de traitement des semences mécanique ou sous forme de bouille, à condition que l'équipement puisse être calibré de manière à appliquer le produit précisément et uniformément sur les semences. Ce produit est destiné à une application commercial. Ne pas appliquer ce produit dans une poudreuse ou une trémie mélangeuse au moment du semis. Toujours mélanger le produit complètement avant de l'utiliser.

Mélanges en cuve
Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit.

Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Tester les mélanges en cuve avec d'autres produits de traitement des semences pour évaluer la compatibilité des préparations et pour vous assurer de la compatibilité physique des produits.

Afin d'obtenir une bonne performance, l'application Lumiscend sur les semences doit être faite avec minutie. Mélanger entièrement Lumiscend dans le mélange de bouillie désiré avant de l'appliquer sur les semences.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Le tableau suivant fournit les doses recommandées du Lumiscend par maladies contrôlées.

Lorsqu'appliqué selon le mode d'emploi, on peut s'attendre que Lumiscend supprimera les maladies indiquées, à moins d'indication comme répression.

COLZA (Y COMPRIS LE CANOLA)	
Maladies supprimées	**Dose d'emploi (mL/100 kg de semences)**
Pourriture des semences/fonte des semis en post-levée, fonte des semis en prélevée, brûlure des semis et pourridié des racines (*Rhizoctonia solani*)	13 (5 g p.a./100 kg de semences)
Jambe noire (*Leptosphaeria maculans*)	13 à 26 (5 à 10 g p.a./100 kg de semences) Dans la gamme de doses, utiliser la dose la plus faible du fongicide Lumiscend pour la suppression de la jambe noire; utiliser la dose la plus élevée pour la suppression de la jambe noire dans les champs où il y a des antécédents de pression de la maladie ou lorsque les conditions sont propices au développement de la maladie

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, Lumiscend contient un fongicide du groupe 7. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants au Lumiscend et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation Lumiscend ou d'autres fongicides du même groupe 7 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Informer Corteva Agriscience Canada Company en présence d'une baisse possible de sensibilité au Lumiscend chez l'agent pathogène. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

052525

Code de l'étiquette: CN-34469-003-F
Remplace : CN-34469-002-F